



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 19.104

BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGETS ANNEXES DES TROIS ÉTABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGETS ANNEXES DES TROIS ÉTABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE**

RAPPORT N° 19.104

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre assemblée les projets de budgets primitifs pour 2020 des établissements départementaux dotés d'un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux :

- la Pouponnière « *Paul Manchon* » ;
- le Centre Maternel des Marronniers ;
- la Cité de l'Enfance.

En vertu de l'article R. 314-3 du code de l'action sociale et des familles, les prix de journée feront ultérieurement l'objet d'un arrêté.

LA POUPONNIÈRE

L'activité de la Pouponnière est répartie sur deux sites : au Plessis-Robinson pour l'accueil des enfants de la naissance à 3 ans et à Asnières pour les enfants de la naissance à 6 ans.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 84 places. L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2020 est estimée à 27 670 journées, ce qui correspond à un taux d'occupation de 90 %.

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions en **dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 11,8 M€**, en augmentation de 2,8 % par rapport au BP 2019. Cette augmentation est principalement due à la reprise du déficit 2018 (380 k€). En neutralisant le déficit 2018, les charges de fonctionnement sont en diminution de 0,5 % par rapport à 2019.

Les charges de personnel, qui représentent 81,6 % du total des charges de fonctionnement, restent stables avec **9,61 M€**, contre 9,48 M€ en 2019. La légère augmentation est liée à la prise en compte des crédits prévus pour le recours à l'intérim, auparavant inscrits sur le groupe 1.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante s'élèvent à **679 k€**, contre 845 k€ au budget 2019, en baisse de 19,6 %. Cette baisse s'explique essentiellement par le transfert des dépenses d'intérim vers le groupe 2.

Les dépenses liées à la structure s'élèvent à **1,1 M€** et diminuent de 1,9 % en raison de la baisse des dépenses prévues pour la maintenance.

Les inscriptions de **recettes de fonctionnement s'élèvent à 11,8 M€**.

Ces dernières sont constituées principalement par les recettes des frais de séjour, estimées à **11,4 M€** (dont 84 % au titre de l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine), des produits relatifs à l'exploitation (210 k€) et des produits exceptionnels (155 k€).

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont estimées à 815 k€. Elles sont principalement destinées aux bâtiments, installations générales et aménagements pour 672 k€. Concernant les bâtiments, il s'agit :

- pour le site d'Asnières-sur-Seine : réaménagement fonctionnel des unités de vie des bébés et de la mise en accessibilité (Adap) et la réfection des étanchéités et pose de garde-corps ;
- pour le site du Plessis-Robinson : réaménagement fonctionnel des unités enfants du 1^{er} étage, installation de la climatisation dans les unités enfants, aménagement du vestiaire et de la salle de détente, sécurisation du site et redistribution des locaux, et mise en accessibilité (Adap).

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 720 k€ au titre des amortissements ;
- 95 k€ au titre du fonds de compensation de la T.V.A.

LE CENTRE MATERNEL

Le Centre Maternel reçoit des jeunes femmes enceintes et des jeunes mères avec leur enfant de moins de trois ans. **Sa capacité d'accueil est de 38 mères et celle de la crèche interne de l'établissement est de 26 enfants.** Pour l'année 2020, l'activité prévisionnelle est estimée à 12 483 journées, soit un taux d'occupation de 90 %.

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,6 M€**, soit une diminution de 100 k€ par rapport au budget 2019. Les dépenses de ce budget sont principalement composées des frais de personnel à hauteur de **2,8 M€**.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante de l'établissement représentent 348 k€, en baisse de 16,7 %. Cette baisse s'explique essentiellement par le transfert des dépenses d'intérim vers le groupe 2.

Enfin, les dépenses relatives à la structure sont en baisse de 42 k€, avec un total de 466 k€. Cette trajectoire est due à la diminution de l'enveloppe consacrée à la maintenance.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 3,6 M€.

Après la prise en compte de l'excédent 2018 (292 k€), des produits liés à l'exploitation (84 k€) et des produits exceptionnels (30 k€), les recettes des frais de séjour sont estimées à 3,2 M€.

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section s'élèvent à 371 k€. Elles sont principalement liées aux dépenses relatives aux installations générales et aménagements pour un montant de 311 k€ (réhabilitation des studios, réaménagement des lieux d'enfants, sécurisation et mise en accessibilité du site).

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 320 k€ au titre des amortissements ;
- 46 k€ au titre du fonds de compensation de la T.V.A ;
- 5 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

LA CITE DE L'ENFANCE (CDE)

La CDE est un foyer d'accueil d'urgence départemental, qui dispose de **58 places pour recevoir des enfants âgés entre 3 et 18 ans**. Le collectif dispose de 40 places sur site (enfants de 3 à 13 ans) et le service FARU (Familles d'Accueil Relais d'Urgence) dispose de 18 places (enfants de 3 à 18 ans). Pour l'année 2020, l'activité est estimée à 19 105 journées pour un taux d'occupation prévisionnel de 90 %.

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions au titre des **dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,1 M€**, en baisse de 4,3 % par rapport au budget 2019. **5,5 M€** sont consacrés aux dépenses de personnel, ces inscriptions sont stables par rapport aux crédits inscrits au BP 2019.

Les dépenses liées à l'exploitation courante de l'établissement sont estimées à 643 k€, en baisse de 20,3 %. Cette baisse s'explique essentiellement par le transfert des dépenses d'intérim vers le groupe 2.

Les dépenses afférentes à la structure sont inscrites à **1 M€**, contre 1,08 M€ en 2019. Cette trajectoire est due à la diminution de l'enveloppe consacrée à la maintenance.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 7,1 M€.

Ce montant intègre l'excédent 2018 (83 k€), des produits liés à l'exploitation (22 k€) et des produits exceptionnels (40 k€). **Les recettes de frais de séjour sont estimées à 7 M€.**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses de cette section s'élèvent à 664 k€ et comprennent notamment les postes suivants :

- installations générales et aménagements pour 389 k€ ;
- acquisition de matériel de transport pour 65 k€ ;
- matériel et outillage pour 50 k€ ;
- acquisition de mobilier pour 50 k€.

En plus des travaux courants (réfection des douches, remplacement du mobilier et du matériel électroménager, rénovation des chambres...), il est prévu d'exécuter des travaux importants sur les sites du Plessis-Robinson et de la Maison Familiale de Noirmoutier.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 613 k€ au titre des amortissements ;
- 51 k€ au titre du fonds de compensation de la T.V.A.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian